

PANNE TPE

Problème de transmission sur le TPE Page 2

Utiliser le TPE sans internet Page 4

Problème de transmission sur le TPE

- Le TPE ne peut pas faire la télécollecte:

- Généralement cela se traduit par un « échec » sur le papier que sort le TPE.

- Tout d'abord il faut vérifier qu'il y ai bien écrit « ETH » sur l'écran du TPE coté Vendeur.

Si rien n'est écrit:

- Vérifier que le câble soit bien branché coté TPE et coté Prise Ethernet.

- Si cela continue, échanger le câble avec un autre câble fonctionnel.

- Si le problème persiste, déplacer le TPE et le brancher en direct sur la box avec un câble fonctionnel.

- Si « ETH » n'apparait toujours pas, Contacter JULIEN.

Problème de transmission sur le TPE

Si « ETH » est écrit:

Procéder comme pour une clôture.

- Appuyer sur « F » en bas à gauche
- Ensuite sélectionner « CBEMV »
- Puis « APPEL »

Normalement le TPE devrait pouvoir se vider et ne plus marquer « ECHEC »

Si jamais cela persiste, il y a peut être un problème avec votre Box Internet.
Même sans internet « ETH » est affiché si la box est allumé.

- Si vous êtes dans ce cas de figure voir page 4.

Utiliser le TPE sans internet

- Si vous n'avez plus de connexion internet, temporairement ou sur plusieurs jours.
 - On ne peut pas connecter le TPE en Wifi, de ce fait il fonctionne forcément hors connexion.
 - Le TPE ne peut accepter que 200 Transactions, au delà il va se bloquer et il sera impossible d'accepter les paiement en CB.
Pour résoudre ce problème il faut absolument vider le TPE via un câble Ethernet.
 - Soit en le branchant sur une box d'un voisin via un câble Ethernet et lancer la télécollecte.
 - Soit en le prenant à votre domicile afin de faire la même manipulation sur votre Box.

Un TPE non vidé ne transmet pas les transactions à la banque et de ce fait peut perdre tout l'argent collecté.
- Le TPE demande obligatoirement un accord à la banque à partir de certain montant.
 - Sans connexion internet les paiements seront refusé.
 - Vous pouvez séparer éventuellement le paiement en plusieurs fois.
(exemple: le TPE ne demande pas confirmation à la banque pour un paiement de 20€, alors qu'avec un paiement de 40€ il peut le demander. Il suffit de faire 2x 20€, le TPE devrait l'accepter.)
- Si rien ne fonctionne, il faudra à ce moment la contacter JULIEN.